



RÉPONSE À LA MOTION

Auteur	Commission de justice, par les députés Madeline Heiniger, AdG/LA et Alex Schwestermann, CSPO
Objet	Tribunaux : ajuster les ressources humaines
Date	17 mai 2018
Numéro	4.0315

Le Conseil d'Etat a lu attentivement le rapport annuel du Tribunal cantonal ainsi que le rapport qu'il a adressé à la Commission de Justice, concernant les besoins en personnel auprès des tribunaux valaisans. Dans ces deux rapports, le Tribunal cantonal a démontré, par des statistiques très précises et un argumentaire très développé, la nécessité de se voir attribuer des ressources supplémentaires, pour juguler le retard et faire face à l'augmentation du nombre de dossiers.

Le Tribunal cantonal a ainsi demandé l'octroi de:

- 6.5 unités juristes durant 3 ans ou 5 juristes durant 4 ans, à titre de mesures urgentes (ces postes devant servir à réduire les stocks);
- 5.5 unités juristes de durée indéterminée dans le cadre du budget 2019 (ces postes devant être utilisés pour avoir un clearance rate de 100% (taux de sortie égal au nombre d'entrées);
- 4 unités administratives dans le cadre du budget 2019, afin que les juges et greffiers ne doivent pas effectuer du travail administratif et puissent se concentrer sur les dossiers.

Conscient de l'importance de cette demande pour avoir une justice efficace, le Conseil d'Etat a conclu en 2018 qu'il était important d'attribuer des ressources au Tribunal cantonal. Il a ainsi décidé d'agréer la demande du Tribunal cantonal relative à l'engagement de 5 EPT d'unités juriste en contrat de durée déterminée et de lui attribuer, au titre de mesures urgentes pour l'année 2018 visant à réduire le stock de dossiers en suspens, les moyens nécessaires pour une période de 4 ans.

S'agissant de la demande portant sur l'attribution de 5.5 EPT d'unités juristes à durée indéterminée, le Conseil d'Etat a proposé l'augmentation de 4 EPT d'unités juristes à durée indéterminée, dans le cadre du budget 2019, proposition qui a été adoptée par le Grand Conseil en session de décembre 2018.

Dans le cadre du budget 2020, le Conseil d'Etat entend encore soutenir le Tribunal cantonal, en l'appuyant pour l'obtention d'un poste de greffier-juriste de première instance et d'un poste de juge au Tribunal cantonal, en vue de la création d'une chambre des curatelles. Il est en effet important de réduire la durée de traitement de recours en matière de protection de l'enfant et de l'adulte.

Il est proposé l'acceptation de la motion dans le sens de la réponse.

Conséquences sur la bureaucratie :	Néant
Conséquences financières :	Oui
Conséquences équivalent plein temps (EPT):	5 unités juristes en contrat de durée déterminée pour 4 ans + 4 EPT d'unités juristes à durée indéterminée, dans le cadre du budget 2019 + 2 EPT d'unités juristes pour l'année 2020
Conséquences RPT :	Néant